

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN

DU 16 OCTOBRE 2018 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents

M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Procès-verbal

Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018
2. Informations de la mairie
3. Présentation du budget 2019
4. Nomination de l'organe de révision BfB, société fiduciaire Bourquin frères & Béran SA
5. Parking et aménagements extérieurs - Délibération
6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote pour 2019
7. Rapport administratif 2017 - validation
8. Nomination de M. Vincent Heiniger au grade de Capitaine
9. Piscine intercommunale de Pré-Bois
10. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00 et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux. Il excuse M. Olivier Favre, retenu par des obligations professionnelles qui nous rejoindra en cours de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Contrôle du stationnement

Nous sommes actuellement dans la phase de réalisation des carnets à souche. Celle-ci prend du temps en raison des échanges entre l'imprimeur et la Poste pour l'identification des amendes d'ordre par la référence du bulletin de versement. Durant cette attente, le contrôleur continue de poser des avertissements. Dès que les carnets seront prêts, les secrétaires communaux qui ont prêté serment le 15 octobre seront formés sur le nouveau logiciel Siacg.

2.2 Aménagement routier

Le reprofilage de la route du Mandement (tronçon compris entre le chemin Pré-Jonas et l'entrée du village de Russin en direction de Satigny) a été effectué en juillet dernier.

L'élargissement du trottoir de la route du Mandement a été installé au début du mois d'octobre. Une balise de chantier est posée et la vitesse de croisement des voitures a été diminuée, sans problème particulier, le croisement d'une voiture avec une camionnette se fait avec un fort ralentissement et le croisement avec un bus TPG, un camion ou un engin agricole se fait en respectant la priorisation des sens.

Une solution pérenne pour la balise de chantier doit être trouvée car elle est systématiquement déplacée et/ou renversée. L'avancée brusque du trottoir doit également être mieux signalée.

Les marquages, ligne de guidage et potelets, selon le plan de marquage de la mise à l'essai, seront exécutés cette semaine.

Un point de situation de cet essai prévu sur une année est fait régulièrement avec le bureau qui a dessiné les plans (Trafitec, M. Savary); nous continuerons de vous tenir informé.

Mme Serafini indique que le panneau fléché rouge et noir ne se voit pas ou vraiment au dernier moment.

M. Hutin indique qu'il s'agit plus d'un problème juridique que technique. Le panneau est posé selon la législation en vigueur pour une route cantonale, la DGT (Direction générale des transports) est compétente pour appliquer les normes en la matière. Il indique que si le panneau n'est pas placé à la bonne distance, selon les normes fédérales, en cas d'accident les personnes pourraient se retourner très vite contre le canton. C'est également pour cette raison que le passage piéton, devant le restaurant, a été déplacé de 3m.

2.3. Local des archives

La peinture a été faite au local des archives, l'électricité doit être terminée cette semaine. Nous avons demandé des offres pour un compactus qui sera prévu au budget 2019.

2.4. Patrouille de sécurité

Nous sommes en procédure d'appel d'offre également pour la patrouille de sécurité puisque l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), nous a signalé que toutes les entreprises ne sont pas signataires ou liées à la Convention collective de travail (CCT).

2.5. Accueil à la journée continue

Ce document a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation.

Aucun enfant ne peut être exclu de l'accueil à journée continue en raison de la situation socio-économique de sa famille, de son lieu de résidence ou par manque de place. Nous avons l'obligation d'accepter tous les enfants inscrits au GIAP et même si ce nombre est en constante augmentation (env. 100 à 110 par jours aux cuisines scolaires). La loi stipule que les activités sont collectives et différenciées en fonction de l'âge des enfants. Elles tiennent compte des principes d'égalité filles-garçons, du respect d'autrui et du développement durable.

Des solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant, en tenant compte de l'environnement.

La situation risque de devenir problématique car la salle polyvalente de Dardagny, où sont servis actuellement tous les repas des cuisines scolaires, est à saturation. Nous étudions la possibilité de maintenir les petits à Russin et d'organiser les cuisines au sous-sol de l'école. Les exécutifs de Russin et Dardagny se sont fixés un délai à mars 2019 pour proposer une solution.

Mme Serafini indique que sur le canton, ce sont 22'000 enfants qui sont accueillis par le GIAP, il y a 1'500 animateurs ; l'augmentation est constante et d'environ 6% par année.

2.6. Repas des aînés

Le repas des aînés est fixé au jeudi 22 novembre 2018.

Cette année le thème est « chasse et pêche ». Les menus seront décidés tout prochainement.

- Mercredi 21 novembre à 16h00 : Mise en place de la salle par les conseillers.
- Jeudi 22 novembre 2018 à 11h30 : Rendez-vous des conseillers municipaux directement à la salle communale pour l'accueil et l'apéritif avec nos aînés.

Concernant l'animation, les aînés assisteront comme de coutume aux présentations de l'école de Russin et le loto prendra à nouveau sa place.

2.7. Décoration du sapin de Noël et traditionnelle soupe

1^{er} décembre à 10h30

2.8. Verbois / usine des Cheneviers

M. Hutin, suite à une demande d'un de nos habitants concernant le nombre de personnes atteintes dans leur santé à Verbois, a sollicité les SIG sur l'impact de l'usine des Cheneviers sur la santé de nos concitoyens. Un rapport et comparatif démissions concernant l'Usine des Cheneviers seront annexés au présent PV.

Les personnes désireuses de consulter ces documents peuvent venir à la mairie.

3. Présentation du budget 2019

Comme indiqué lors du budget 2018, le plan comptable est modifié, c'est-à-dire que le nouveau plan comptable, le MCH2, vient de remplacer l'ancien, le MCH1, rendant les comptes publics plus transparents et plus comparables entre eux. Les comptes publics sont désormais axés sur la situation réelle (image fidèle) et moins sur la gestion budgétaire (politique).

L'introduction du MCH2 oblige tous les cantons et les communes à travailler différemment et à revoir leurs schémas et processus comptables. L'entrée en vigueur pour les communes genevoises est janvier 2018.

La présentation du budget 2019 qui est faite ce soir, comporte les deux numérotations du plan comptable (MCH1/MCH2)

M. Hutin détaille chaque poste du budget 2019 :

MCH1	MCH2			2018	2019
	Nature	Fonction			
0200.300.00	300000	012000	Exécutif – indemnité maire et adjoints Fr 3'000.—pour le maire et Fr 2'000.—par adjoint sur 12 mois. Modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC-B 6 05 01 du 18 avril 2018) «Moins de 3000 habitant fr 3'000.—pour le maire et fr 2'000.—pour les adjoints)	66 000.00	84 000.00
0500.30100	300000	022000	Traitement du personnel (1% d'augmentation) réajustement	195 000	207 500.00
0500.308.00	303000	022000	Intérim – baisse – rien de prévu	5 000.00	100.00
0500.310.00	310000	022000	Frais et matériel de bureau – fourniture de matériel – prévision changement d'imprimante du 1 ^{er} étage qui ne fonctionne plus très bien	15 000.00	20 000.00
	313200	022000	Indemnités spéciales, honoraires, Fiduciaire et Réviseur. Coût plus élevé	30 000.00	40 000.00

0500.318.00			avec le MCH2 car contrôle de gestion pour le réviseur		
0500.352.00	361200	022000	SIAG / par rapport au nombre de poste informatique	6 000.00	5 200.00
0800.311.00	311000	029000	Acq. Machine et mobilier bureau : en prévision d'un changement de casseroles et matériel à la cuisine, comme four, machine à laver, etc	2 000.00	17 000.00
0800.312.10	312001	029000	Combustible – ajustement dans les différents bâtiments	20 000.00	5 000.00
0800.314.00	314400	029000	Adaptation des locaux notamment pour compactus (local archives) et aménagement cuisines scolaires, ou changement de catelles	100 000.00	160 000.00
0800.316.00	303000	02900	Location employé pour voirie (emploi jeune)		3 000.00
0800.318.00	313200	029000	Honoraires étude : appel d'offre en cours pour patrouille de sécurité	10 000.00	16 000.00
0800.331.30	366020	02900	Amortissement FIDU (Un fond intercommunal pour le développement urbain a été créé par l'Etat et concerne toutes les communes genevoises. Le premier amortissement a eu lieu en 2017)	1 640.00	1 097.00
0800.427.00	447200	02900	Locations du PA (rentrée de location)	2 000.00	1 000.00
0800.427.10	447201	02900	Location des cases du congélateur communal	3 000.00	3 000.00
0800.436.00	426000	029000	Suppression de la part Fondation, M. Marques ayant trop de travail, l'entretien de la Fondation sera remis à quelqu'un d'autre	25 000.00	25 000.00
1000.352.00	361200	140600	Arrondissement intercommunal EC Redevance pour l'état civil regroupé à Meyrin, montant qui nous est transmis) Vernier à rejoint le groupement	8500.00	5 000.00
1400.352.00	361200	150000	Participation aux frais S.I.S. (va encore augmenter les prochaines années)	27 000.00	28 000.00
1400.352.10	361201	150600	Frais regrt. Pompiers – budget fourni par le groupement	22 000.00	30 000.00
1400.363.00	363600	150000	JSPM (1 ou 2 jeunes pompiers)	5 000.00	3 000.00
1400.331.00	330040	150000	Amortissement ordinaire manque	7 000.00	7000.00
2100.317.00	317000	219200	Transp.d'élèves, courses scolaires, abonnements TPG	45 000.00	45 000.00
2100.318.00	317100	219200	Cachets fêtes des écoles, tente (promotions à Russin en 2019)	5 000.00	25 000.00
2100.444.10	462160	218000	Compensation du canton - Fonds Régulation – Aucune donnée	4 960.00	0.00
5401.352.00	361200	545101	Cuisine scolaire Participation de Russin aux cuisines scolaires de Dardagny, répartition entre Dardagny et Russin en fonction du nombre d'enfants	10 000.00	20 000.00
7200.311.00	311000	730000	Acquisition de matériel, mobilier (voir retour de la commission)	15 000.00	25 000.00
7900.318.00	313200	790000	Etudes aménagements, urbanisme (Etude de Trafitec, zone 30 km/h, circulation dans le village) + contrôleur stationnement dans le village	20 000.00	20 000.00

Impôts

Les dernières estimations fournies par le Département des Finances seront retranscrites dans le budget pour l'approbation en novembre prochain.

M. Claude Membrez prend la parole et remercie Monsieur le Maire pour avoir expliqué en détail point par point et expliqué le budget 2019 qui vient d'être présenté.

Il poursuit et indique que la commission des finances s'est réunie le 10 septembre dernier et après avoir posé les questions idoines aux différents postes et obtenu les différentes réponses, il ne peut que recommander à l'assemblée d'approuver le budget 2019 qui sera voté en novembre prochain. Si des questions ou modifications doivent être apportées, tant Monsieur le maire que M. Membrez se tiennent à disposition.

4. Nomination de l'organe de révision BfB, société fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA

Mécontent de l'organe de contrôle aux comptes 2017 où plusieurs erreurs ont été faites, la mairie propose pour la révision des comptes 2018, la Fiduciaire BfB.

L'assemblée n'a pas d'opposition et valide la Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA, agréée MCH2, nouvel organe de contrôle pour la commune de Russin.

5. Parking et aménagements extérieurs - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu la proposition de délibération relative au parking et aménagements extérieurs.

La délibération proposée ce soir permet de corriger les montants entre la prévision du parking avant autorisations de construire et la réalité du coût global. Le montant du crédit lié au parking, s'élève à Fr 952'381.87 et est corrigé ainsi : Fr 781'489.05 pour le parking au patrimoine financier et Fr 170'892.82 pour les aménagements extérieurs au parking.

M. Hutin indique qu'une estimation a été faite lors de la délibération prise en 2013, suite à cette estimation du coût et aux demandes, notamment de la CMNS, un concours a été organisé de la place extérieure, une barrière microbillée a été installée son coût a explosé car celle-ci a coûté Fr 157'000.— au lieu des Fr 65'000.—initialement prévu. La peinture du sous-sol a également été validée par le Conseil et des locaux supplémentaires ont été créés sous la place de la Mairie.

M. Demuylder indique que cela a été fait sur des estimations que les mandataires nous ont transmises. Puis en cours de route, passablement de choses ont été rajoutées, globalement ce dépassement est dû aux peintures, aménagements de la place devant l'école, et au mur de soutènement qui a été plus conséquent que prévu. Des demandes complémentaires sont venues s'ajouter, comme le congélateur collectif où les cases ont été faites sur mesures, car plus pratique.

M. Hutin rappelle que tous ces travaux ont été validés et payés.

M. Frossard aimerait préciser que si ce crédit est voté après les travaux, c'est parce que nous ne pouvons prendre une délibération pour chaque dépassement en cours de réalisation, cela entraînerait d'importants retards. C'est la multitude de plus-value où on ne peut pas toujours faire une demande de crédit complémentaire qui fait que c'est assez logique de le faire en fin de travaux. Il y a une différence entre un imprévu qui est qualifiable que l'on peut tout de suite chiffrer et que l'on peut amener au vote (comme par exemple la peinture du sous-sol) et une modification que l'on doit prendre rapidement en cours de travaux.

M. Hutin indique que les représentants du conseil municipal, au suivi de chantier, ont toujours participé aux décisions de modification en cours de réalisation.

M. Demuylder rappelle qu'il y a un surcoût important dans la modification des réseaux, Swisscom, SIG qui ont été mal posés ou du moins mal répertoriés sur les plans officiels.

M. Julini indique que lors des séances de chantier hebdomadaires, toutes les plus-values ont été discutées et qu'elles ont été nombreuses.

N'ayant plus de question, la délibération est lue par M. Hutin et votée ainsi :

Concerne : Aménagement de l'espace public et à la création d'un parking semi-enterré – délibération

vu le crédit d'engagement de 6 500 000 F voté par le conseil municipal le 22 janvier 2013 et approuvé par le département compétent le 6 mai 2013,

vu le crédit d'étude de 67 000 F voté par le conseil municipal le 15 mai 2012 et approuvé par le département compétent le 29 juin 2012,

vu que le décompte des travaux s'élève à 7 519 381,87 F,

vu le rapport de la commission des finances du 10 septembre 2018,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 952 381,87 F pour couvrir le dépassement sur le crédit relatif à l'aménagement de l'espace public et à la création d'un parking semi-enterré.
2. D'amortir ce crédit complémentaire (pour la part du patrimoine administratif) selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 22 janvier 2013.

Alain Hutin, Maire et Président
du conseil municipal de Russin

6. **Nomination des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote pour 2019**

Ci-dessous le tableau des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote 2019.

Titre	2019
Président	Demuylder P
1 ^{er} supp.	Frossard D.
Vice-président	Julini G.
1 ^{er} supp.	Sandmeier D.

7. **Rapport administratif et financier 2017**

Le rapport administratif et financier est validé à l'unanimité des membres présents.

8. **Nomination de M. Vincent Heiniger au grade de capitaine**

Le 3 novembre 2018 : départ de M. Frédéric Hiller, une invitation à tous les conseillers municipaux a été envoyée.

Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) propose de nommer: M. Vincent Heiniger, né le 26 mars 1971 au grade de capitaine.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres, soit par 9 oui accepte cette nomination.

9. Piscine de Pré-Bois, sise Meyrin Cointrin

Meyrin revient vers nous avec une nouvelle proposition de gestion pour la piscine intercommunale envisagée dans le quartier de Pré-bois.

Pour Russin, une première décision de non entrée en matière avait été transmise à Meyrin en raison d'un coût trop élevé. Depuis, Meyrin a cherché d'autres solutions et propose aujourd'hui la création d'une Fondation intercommunale englobant les communes de la rive droite du Lac. Le projet des statuts ainsi que la nouvelle clé de répartition vous ont été transmis avec la convocation.

Pour Russin le coût s'élèverait à Fr 15'141.— par année pour le fonctionnement de cette piscine. La commune de Genthod a déjà annoncé son intention de ne pas participer au projet sans que cela n'engendre une augmentation significative pour nous. Ce montant peut évoluer en tout temps (à la hausse ou à la baisse), en fonction du nombre d'entrée payante à la piscine par exemple.

Les autres critères pris en compte pour le calcul de la répartition des coûts, sont :

La capacité financière des communes concernées (recalculée tous les deux ans). Notre indice de capacité financière étant plutôt élevé, ce critère est préjudiciable pour nous.

Le nombre d'habitants, ce critère est avantageux pour nous, le développement de Russin sera toujours inférieur à celui des grande communes.

La distance entre la commune et la piscine. Nous avons constaté une inégalité de traitement, par exemple, pour Russin le temps de parcours est calculé depuis la gare mais pour d'autres communes il est calculé depuis le centre du village.

Les conseillers municipaux sont en possession du projet des statuts et de la documentation en notre possession à ce jour.

M. Hutin dit que malgré l'exposé des motifs, il est difficile de connaître la réelle nécessité d'un bassin olympique. Sur nos 550 habitants, combien utiliseraient cette infrastructure, certains font ils partie d'un club de natation, un bassin extérieur pour l'été ne serait-il pas plus utile ? Meyrin, avec un budget aussi conséquent, a-t-elle besoin d'une aussi petite commune que nous pour cette réalisation, cette infrastructure n'est-elle pas trop grosse pour nous et les risques financiers ne sont-ils pas trop importants pour l'avenir de nos revenus.

Sans être opposé à cette participation, il aimerait avoir l'avis de nos communiens, en leur faisant parvenir un tous-ménages où il serait demandé s'ils vont à la piscine, à quelle fréquence et/ou s'ils font partie d'un club de natation. Si un réel besoin est avéré, nous pourrions y adhérer.

M. Hutin rappelle qu'il s'agit d'un bassin olympique (divisible en deux bassins) couvert et d'une patageoire.

Pour M. Favre, qui représente la commune dans la première phase du projet, cet équipement est populaire, chacun peut s'y rendre facilement et tous les clubs sportifs pourraient en bénéficier. Il faut également ajouter que la piscine des « Ailes » va être démantelée. Un bassin de natation facile d'accès pour nos habitants pourrait également encourager celles et ceux qui aujourd'hui ne peuvent se rendre aux Vernets. Reste à savoir, si les réservations pour les clubs de la région permettront un accès en tout temps au bassin.

Il faut saluer le travail de la commune de Meyrin qui a travaillé sur un équipement rive-droite. Bien évidemment si des communes se retirent du projet, les coûts devront être repartis sur les communes qui entreront dans la Fondation. Le prix du billet d'entrée serait relativement onéreux, aux alentours de CHF 10. —.

M. Frossard demande pourquoi la Ville de Genève n'adhère pas ? M. Hutin lui répond que la Ville de Genève doit rénover l'ensemble de ses piscines et qu'elle a de très gros investissements. Vernier veut également couvrir leur piscine mais s'engage quand même dans le projet de Pré-Bois.

M. Membrez demande quels sont les avantages pour la population des communes qui participent à cette fondation, y a-t-il des prix indigènes par rapport aux habitants de commune qui ne seraient dans cette fondation ?

M. Favre dit que c'est la question que tout le monde se pose. Aujourd'hui il n'y a rien qui est indiqué dans les projections financières, il est indiqué l'entrée à Fr 10.-- prix plein adulte normal.

M. Demuylder est d'accord sur le principe, mais il s'agit de revoir la participation du fait que leur mode de calcul n'est pas correct, pourquoi la quote-part de Dardagny est prise du centre du village et Russin, depuis la gare.

M. Frossard demande si la participation est revue chaque année ? M. Favre lui répond que la capacité financière est reprise tous les deux en fonction des résultats.

Mme Desbaillet se pose la question de savoir si une commune se retire dans 4 ans, que ce passe-t-il ?

M. Favre indique que dans la convention de la Fondation intercommunale figurent toutes les conditions d'adhésion, par contre rien n'est stipulé le jour où une commune désire sortir, effectivement il s'agit de développer.

Les Fr 15'141.—sont des frais de fonctionnement et c'est à partir du budget 2021.

Meyrin, qui est le moteur de ce projet aimerait que les communes se prononcent d'ici la fin de l'année 2018 par rapport au projet de délibération par la création de la fondation et la participation de chacun, de manière à pouvoir attaquer le projet tout de suite début 2019 et déposer les autorisations de construire.

M. Favre indique que ce projet est porté auprès des conseils municipaux des communes parties prenantes à la piscine de Pré-Bois, la décision est assortie à la validité de toutes les communes qui s'engagent à participer. Si une des communes était opposée, tout le projet serait remis à plat. L'engagement se fait par délibération selon le tableau annexé qui comprend la participation de toutes les communes.

Même si ce n'est pas unanime, Meyrin ne va pas abandonner le projet.

Une séance est prévue le 19 octobre prochain, M. Favre s'y rendra et nous tiendra informé des discussions.

Le sondage auprès de la population ne sera pas réalisé, la majorité des membres de l'assemblée n'étant pas convaincus qu'il y ait des retours de réponse.

M. Membrez demande si la caution que la commune devra donner doit être payée ? M. Hutin répond que la commune cautionne l'emprunt, comme cela a déjà été le cas pour la Fondation pour le logement par exemple, mais que nous n'avons pas d'argent à sortir.

M. Membrez soulève que l'on amortit 22 millions sur un montant de 30 millions, les autres millions ne s'amortissent pas et ils sont payés par qui ?

Il y a 30 millions d'investissements bruts, moins 3 millions du FI et 5 millions de la FMC, il reste le montant à emprunter de 22 millions.

M. Membrez indique que le taux d'intérêts inscrit est à 2.25%, alors que normalement il est plus bas ? M. Favre indique que c'est une moyenne, nous ne savons pas à combien sera le taux d'intérêts dans deux ans, raison pour laquelle il est un peu plus haut.

M. Membrez demande si c'est Meyrin qui tire en avant ce projet ? Il lui est répondu par l'affirmative. Il poursuit et demande si Gd-Saconnex est d'accord d'être partie prenante dans ce projet ? M. Hutin lui répond qu'aujourd'hui Grand-Saconnex est dans le projet.

La décision sera reprise en séance du conseil municipal du 6 novembre prochain, M. Favre nous transmettra les nouvelles informations suite à sa séance du 19 octobre 2018 et fera part des observations soulevées ce jour, notamment de savoir pourquoi les critères ne sont pas identiques et si les habitants des communes qui s'engagent bénéficieront d'un prix d'entrée plus bas.

10. Divers

10.1 Commission des emplacements, et déchets

M. Sébastien Delesderrier, Président, indique que la commission s'est réunie le 4 septembre dernier.

Les conteneurs « PET », installés provisoirement dans le village ont du succès, la commission a décidé donc d'installer des nouveaux sur le même modèle que ceux pour le verre et le papier.

Concernant l'entretien des canalisations, suite au chantier non prévus (regards au bord de la route suite à la pose du phono-absorbant ainsi que les canalisations vers la gare) il a été décidé d'attendre l'année prochaine pour procéder aux nettoyages des « bouches » du village.

M. Sébastien Gros, qui a contacté la mairie, souhaiterait que la cunette à l'entrée du hameau des Baillets soit refaite car les manœuvres sont difficiles avec les engins agricoles. La commission a demandé des offres.

Concernant les déchets « verts », il n'est pas possible de refaire une zone de dépose des déchets verts (feuilles, gazon, branche) au même endroit que l'actuel. En revanche, il serait envisageable de tout regrouper sur le plateau vers l'emplacement du feu du 1^{er} Août.

M Sandmeier demande si les déchets verts qui vont être déplacés à l'endroit du feu du 1^{er} août, ce lieu sera considéré comme une déchetterie, c'est-à-dire casier pour dépose de feuilles, etc ?

M. Delesderrier lui répond qu'il s'agira vraisemblablement d'une benne.

M. Favre indique que l'idée est de supprimer le dépôt des déchets à la route des Molards, les levées sont onéreuse, nous nous trouvons en zone forêt sur une parcelle de l'Etat, on ne peut pas faire les aménagements souhaités, raison pour laquelle la commission s'est portée sur le choix d'une benne. On ne peut pas l'enterrer, puisqu'il n'y a pas d'écoulement d'eau dans ce secteur.

10.2 Ancienne Epicerie de Russin

Rappel : En mai 2018, Mme Maques nous a annoncé que pour des raisons de santé elle ne pouvait pas continuer à gérer l'épicerie, elle nous a annoncé son souhait de cesser l'activité au plus vite. Elle a par conséquent fermé définitivement le 9 juillet 2018. Le loyer a été réglé jusqu'à fin août, soit les trois mois réglementaires. Durant ces trois mois, le bureau de la Fondation a lancé un appel d'offre pour la reprise de notre épicerie. Trois candidats se sont manifestés et nous ont envoyé un cahier des charges complet. La candidature de Mme Sandrine Demuylder a été retenue, son idée de créer un emplacement café-traiteur nous est apparue la meilleure. Elle exploitera ce commerce avec son fils, la gestion par une seule personne s'étant avérée irréaliste avec Mme Marques.

Les locaux nécessitent quelques travaux, d'une part ceux qui sont d'entretien courant (mise aux normes électriques, peinture, rafraîchissement des sols) et d'autre part ceux nécessaires à la modification d'activité. Il n'y a pas de frais d'architecte à charge de la Fondation.

Un montant forfaitaire est mis par la fondation dans l'aménagement de ce local, le restant étant à la charge de la gérante.

Les travaux ont démarré et on espère une ouverture pour le 1^{er} novembre prochain, mais peu probable.

L'information n'a pas été communiquée auparavant au conseil municipal puisque d'une part les membres de la fondation devaient d'abord en être informés et d'autre part, vu que l'arcade devenait épicerie-café tea-room, il était primordial d'en informer les gérants du restaurant, pour une question de respect, avant de communiquer publiquement sur l'avenir de ce commerce. Le bail n'est signé que depuis la semaine dernière.

10.3 La Revue

La date du 2 décembre prochain a été retenue avec les conjoints respectifs des conseillers municipaux.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 21h00



25 JUN 2018

COMMUNE DE RUSSIN
Monsieur Alain HUTIN, Maire
Place du Mandement 1
1281 Russin

Contact **Thierry Gaudreau**
022 727 40 02
thierry.gaudreau@sig-ge.ch

Référence TEVD/TGU/asy

Genève, le 20 juin 2018

Augmentation de cancers sur la commune de Russin

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de votre courrier et partageons votre tristesse face à ces problèmes de santé dramatiques. Nous tenons à vous faire part de notre sympathie à l'égard des personnes touchées ainsi qu'à leurs proches.

La mission de SIG est de valoriser énergétiquement les déchets du canton de Genève, dans le strict respect des normes concernant l'environnement et la santé publique. Dans cette perspective, SIG a mis en œuvre toutes les mesures possibles pour respecter les valeurs limites. Comme en témoigne le suivi des indicateurs clé, la performance environnementale de nos installations dépasse les exigences de la loi.

Afin de répondre au mieux à vos préoccupations, nous avons rencontré Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement à l'Etat de Genève ainsi que Jacques-André Romand, médecin cantonal.

Vous trouverez en annexe un état des lieux des différentes mesures de rejets atmosphériques de l'usine d'incinération des Cheneviers, que nous suivons depuis de nombreuses années afin de garantir le respect de l'ensemble des normes auxquelles cette usine est soumise. Les comparatifs d'émissions réelles et normes fédérales sur la protection de l'air (OPair), également en annexe de ce courrier, font valoir le bon positionnement de SIG par rapport aux normes en vigueur. Il est à noter que pour des raisons historiques, les valeurs limites qui concernent les Cheneviers sont abaissées pour les poussières et les oxydes d'azotes et nous sommes donc soumis à des normes plus sévères pour ces deux paramètres.

A titre d'information, nos rejets atmosphériques sont mesurés en continu par des analyseurs placés en cheminée et les données ainsi récoltées font l'objet de rapports réguliers indiquant les moyennes horaires, avec des bilans et des indicateurs de conformité. Ces rapports sont également transmis tous les mois à l'association des voisins de l'usine des Cheneviers (AVUC). En plus du simple contrôle des émissions, nous suivons aussi l'impact sur l'environnement.

Services Industriels
de Genève
Ch. du Château-Bloch 2
Le Lignon

Correspondance
SIG Service Clients
Case postale 2777
1211 Genève 2

www.sig-ge.ch

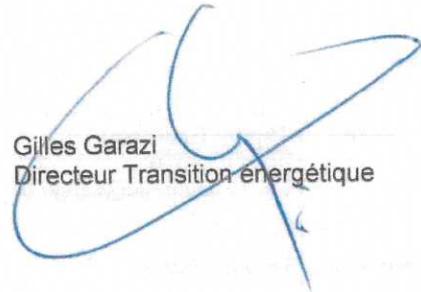


Nous espérons vivement que ces éléments répondront à votre attente et nous nous tenons à votre disposition, de même que le médecin cantonal, pour échanger toutes les informations dont nous disposons et que vous jugerez utiles.

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.



Christian Brunier
Directeur Général



Gilles Garazi
Directeur Transition énergétique

Copie à D. Chambaz, J.-A. Romand

Mesures des émissions et immissions des Cheneviers

Normes

La norme qui s'applique pour les rejets atmosphériques est la loi fédérale sur la protection de l'air (OPair). Pour des raisons historiques, les valeurs limites qui concernent les Cheneviers sont abaissées pour les poussières et les oxydes d'azote (NOx), respectivement à 9 au lieu de 10 mg/Nm³ et 65 au lieu de 80 mg/Nm³. Nous sommes donc soumis à des normes plus sévères pour deux paramètres.

Mesures en continu au niveau des cheminées

Nos rejets atmosphériques sont mesurés en continu par des analyseurs placés en cheminée. Les données de ces appareils sont retransmises en salle de commande et des alarmes se déclenchent en cas de dépassement ; l'exploitant prend alors rapidement des mesures pour faire baisser les émissions et rétablir la situation.

Ces données sont également collectées hebdomadairement, analysées et compilées pour établir des rapports avec les moyennes horaires, des bilans et des indicateurs de conformité. Les éventuels dépassements sont mis en évidence et expliqués.

Nous transmettons mensuellement les moyennes horaires, journalières, hebdomadaires et les critères A, B et C de conformité à l'OPair pour cinq paramètres (poussières, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone et oxydes d'azote) au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) de l'Etat de Genève.

L'association des voisins de l'usine des Cheneviers (AVUC) reçoit également tous les mois les moyennes journalières et hebdomadaires, ainsi qu'un indicateur de la conformité à l'adaptation OPair des moyennes journalières pour les poussières et les oxydes d'azotes.

Nous vous ferons volontiers parvenir mensuellement de telles données, si vous le souhaitez. A titre informatif, nous vous remettons en annexe de la présente un comparatif des émissions réelles et OPair Q3 sur la période 2013 à 2017.

Contrôle externe réglementaire des émissions

En plus du suivi en continu des analyseurs de l'usine, nous mandatons chaque année une entreprise spécialisée qui vient contrôler nos émissions. Ces mesures nous permettent d'avoir une valeur d'émission pour 14 paramètres différents, dont des métaux lourds, ainsi que les dioxines/furanes, ces dernières ne pouvant pas être mesurées en continu. Un rapport est établi pour chacun des deux fours pour un fonctionnement à pleine charge. Ces rapports de contrôle sont envoyés au SABRA et à l'AVUC.

Contrôles des immissions des Cheneviers

En dehors du contrôle des émissions, nous suivons aussi l'impact sur l'environnement via :

- des analyses de feuilles de chêne chaque année,
- une station de mesure de la qualité de l'air située à proximité de l'usine sur la commune de Cartigny,
- des campagnes d'analyses des sols au voisinage de l'usine (environ tous les 5 ans),
- des études sur les lichens.

Améliorations techniques

Depuis plusieurs années, de nombreuses améliorations techniques ont été apportées afin de réduire les émissions des Cheneviers :

2000 :

- Mise en service des installations du traitement des fumées complémentaires sur les oxydes d'azote et les dioxines et furanes des lignes 3, 5 et 6.

2007 :

- Arrêt définitif du four rotatif (four à déchets spéciaux).

2009-2010 :

- Amélioration du fonctionnement des électrofiltres 5 et 6 et remplacement du revêtement des laveurs 5 et 6.

2010 :

- Arrêt définitif du four 3,
- Installation d'une station mobile de mesure des immissions,
- Arrêt des lignes de façon systématique lors des opérations de nettoyage des catalyseurs.

2011

- Arrêt des lignes de façon systématique lors des opérations de nettoyage des électrofiltres,
- Remplacement du contrôle-commande des lignes d'incinération.

Par ailleurs des mesures organisationnelles ont également été prises pour améliorer la performance environnementale.

Comme le montrent les mesures effectuées, les émissions des fours de l'usine des Cheneviers sont conformes aux normes en vigueur. Par ailleurs, l'Etat de Genève avait entrepris une série d'investigations en 2008 afin de déterminer les impacts éventuels des Cheneviers sur les riverains. Les conclusions communiquées¹ début 2009 étaient rassurantes, notamment par rapport au risque de cancer.

¹ Communiqué de presse du département du territoire et du département de l'économie et de la santé du 4 février 2009 – Usine des Cheneviers : des émissions de polluants sous contrôle.

Tonnages réellement émis vs émis si concentration OPair 2013 à 2017 (état à Q3)

